



AIDE POUR L'AQUISITION D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

La commune de Montagnieu souhaite sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable, de la transition écologique et diminuer le recours à l'eau potable pour certains usages.

Cette opération est montée dans le but :

- d'aider les particuliers à maîtriser leurs dépenses en eau,
- d'adapter les pratiques au réchauffement climatiques (les dernières canicules soulignent l'utilité d'une telle aide),
- d'utiliser les eaux pluviales pour l'arrosage.

Le conseil municipal du 5 juin 2024 a adopté, une aide financière par foyer (pour les locataires avec un accord écrit du propriétaire) pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie, dans la limite du budget alloué par la Mairie. **Cette aide est reconduite jusqu'au 31 décembre 2026.**

Cette aide sera de :

- 30 € pour l'achat d'un récupérateur d'une capacité comprise jusqu'à 499 litres,
- 40 € pour l'achat d'un récupérateur d'une capacité de plus de 500 litres.

La subvention est limitée à un récupérateur d'eau de pluie par foyer.

Comment bénéficier de l'aide financière :

Les habitants souhaitant bénéficier de cette aide financière doivent compléter le formulaire de subvention puis le retourner en mairie.

Ce formulaire est disponible à l'accueil de la Mairie ou en le téléchargeant sur le site, www.montagnieu-01.fr.

Les habitants souhaitant bénéficier de cette aide financière, doivent également fournir les pièces justificatives suivantes :

- **la facture datée**, originale acquittée faisant apparaître le volume de la cuve, le nom du fournisseur et son adresse, la date de paiement et le nom du demandeur,
- **un justificatif de domicile**,
- **un relevé d'identité bancaire**,
- **Pour les locataires un accord signé du propriétaire.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser en mairie, téléphoner au 04.74 36 72 82 ou par mail : mairie.montagnieu@gmail.fr